



Cap sur l'avenir des Foyers Rives du Rhône

Le Conseil d'Etat ouvert au dialogue

Salvan, le 15 septembre 2017. Les tensions entre la Fondation Addiction Valais (FAV) et l'Association des Amis et Anciens des Rives du Rhône (AAAR) – lesquelles ont mené à une rupture de contrat de collaboration et de bail pour le foyer FXB de Salvan – étaient à l'agenda du Grand Conseil valaisan lors de sa session de septembre. Cinq interpellations et deux postulats urgents ont été traités ce jour par les députés. Le postulat urgent interpartis intitulé « *Pour le maintien d'une offre de prise en charge complète et de qualité aux personnes souffrant de toxicomanie en Valais* » a été accepté par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat est ainsi prêt à envisager une modification de l'ordonnance du 31 mai 2012 afin que les Foyers Rives du Rhône, dans leur future forme juridique, puissent bénéficier d'une convention et d'un mandat de prestations leur permettant de prendre en charge des personnes toxicodépendantes au sein de leur nouvelle offre résidentielle, et ce indépendamment de la FAV. Toutefois, le Conseil d'Etat souhaite attendre les résultats rapport d'expertise indépendant qu'il commandité pour évaluer l'attribution des futurs mandats de prestations. Du côté de l'AAAR, l'ouverture d'une nouvelle structure résidentielle est prévue pour janvier 2018 afin de pérenniser le concept des Foyers des Rives du Rhône, un concept basé sur une approche privilégiant le haut-seuil (arrêt total de toute consommation) aujourd'hui remis en question par la FAV.

Pour l'AAAR, cette décision du Grand Conseil constitue un signal des plus positifs pour ouvrir le dialogue quant à l'attribution d'un mandat de prestations, concrétiser son projet de nouvelle structure résidentielle et finalement maintenir une approche à haut-seuil d'exigences en Valais. Avec près de deux tiers des personnes prises en charge par les Foyers des Rives du Rhône réussissant à se sortir de leur addiction aux stupéfiants, l'AAAR est convaincue qu'une approche à haut seuil a toute sa raison d'être et est en mesure de compléter l'offre thérapeutique proposée par la FAV.

Pour rappel, l'association a nommé en juin dernier le Dr René Chiolero en qualité de chef de projet pour préparer l'avenir des foyers Rives du Rhône suite à la rupture de convention avec la FAV. Ce dernier a contribué à développer la nouvelle vision défendue par l'association, laquelle entend pérenniser le concept thérapeutique mis en place il y a plus de 36 ans au travers de ses propres structures résidentielles, et ce dès 2018. Le projet de nouvelle structure sera présenté le 11 octobre prochain à l'occasion d'une conférence publique du Professeur Jacques Besson sur la thématique « Addiction et Spiritualité ». Cette dernière se tiendra à l'hôtel Vatel de Martigny à 19h (entrée libre).

Informations complémentaires et documentation complète www.rives-du-rhone.ch

Personne de contact

Xavier Lavanchy, président de l'Association des Amis et Anciens des Rives du Rhône, tél. prof. 079 699 23 37